



e.p.s.m.d. de l'Aisne

**ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE SANTE MENTALE
DEPARTEMENTAL DE L' AISNE**

CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES

**ENTRETIEN ANNUEL DES CHAUDIERES ET RAMONAGE DES
CHEMINEES SUR LES SITES
INTRA ET EXTRA-MUROS DE L'EPSMD**

MAITRISE D'OUVRAGE :

e.p.s.m.d. de l'Aisne
02320 PREMONTRE
Tél : 03.23.23.66.21
Fax : 03.23.23.66.07
www.epsmd-aisne.fr

ARTICLE 1 - OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché a pour objet l'entretien annuel des chaudières et le ramonage des cheminées sur les sites intra et extra muros de l'Epsmd de l'Aisne.

ARTICLE 2 - DEFINITION DE L'OPERATION

Les travaux d'entretien comprendront au minimum la liste des opérations suivantes :

2.1. CHAUDIERES GAZ ET FUEL

- ✦ Lecture B.V. d'entretien et contrôle des renseignements,
- ✦ Questionner l'utilisateur - Bilan de fonctionnement,
- ✦ Contrôle de l'environnement - Conformité générale,
- ✦ Essai de l'appareil avant démontage (mise en chauffe pour contrôle maintien de pression),
- ✦ Mise en place des protections dans l'espace d'entretien de l'appareil,
- ✦ Démontage complet de l'habillage de l'appareil,
- ✦ Arrêt de l'appareil par fermeture gaz,
- ✦ Mise hors tension de l'appareil,
- ✦ Démontage et nettoyage complet du brûleur, rampe d'injection, veilleuse, conduit de raccordement,
- ✦ Remplacement du gicleur et mesure de la pression de pulvérisation du gicleur,
- ✦ Nettoyage anti-refouleur, corps de chauffe, dépoussiérage général, veilleuse, raccords, brûleur,
- ✦ Vidange de l'appareil si nécessaire pour contrôle du vase d'expansion, gonflage si besoin, noter les valeurs,
- ✦ Changement des pièces préventives en fonction du constructeur en accord avec la Direction des Services Techniques,
- ✦ Contrôle du tirage ou débit d'extraction (naturel ou VMC), noter les valeurs,
- ✦ Remontage du conduit de raccordement (étanchéité) des fumées
- ✦ Remontage du brûleur, veilleuse, jupe, ouverture gaz et chasse veilleuse,
- ✦ Vérification du dispositif de sécurité du brûleur,
- ✦ Remise en eau, appoint d'eau si nécessaire, contrôler l'étanchéité,
- ✦ Remise sous tension,
- ✦ Remise en route de l'appareil,
- ✦ Contrôle de l'étanchéité gaz,
- ✦ Contrôle de la puissance nominale débit gaz et/ou pression, noter les valeurs,
- ✦ Contrôle du thermocouple et/ou ionisation, chaîne de sécurité, noter les valeurs,
- ✦ Essais des régulations ECS, chauffage, température et débit ECS, noter les valeurs,
- ✦ Remontage habillage, nettoyage et environnement poste de travail,
- ✦ Mesure de la teneur en dioxyde de carbone (CO²) ou en oxygène (O²) dans les fumées,
- ✦ Détermination de l'indice de rendement,
- ✦ Contrôle du débit de gaz nominal en eau chaude sanitaire, réglage,
- ✦ Essai et remise en route de l'appareil, manipulation et explications (appoint d'eau, veilleuse, thermostat...)

Nota : l'entretien des brûleurs gaz ne fait pas partie de la prestation.

2.2. RAMONAGE

- ✦ Le ramonage des conduits de cheminée depuis l'intérieur ou l'extérieur.

ARTICLE 3 - PLANNING D'INTERVENTION

Un planning d'intervention sera établi conjointement avec l'e.p.s.m.d. de l'Aisne afin de prévenir nos structures du passage de l'entreprise.

ARTICLE 4 - CONDITION D'EXECUTION DE LA MISSION

Dès la mise en place du planning des interventions et de l'accord des services techniques, l'entreprise pourra réaliser les entretiens.

Du fait du caractère exceptionnel de notre établissement, un accompagnant, agent des services techniques, pourra être imposé.

A l'issue de l'entretien, l'entreprise devra signer le livret de chaufferie et mettre dans ce registre une copie des certificats de ramonage et d'entretien. L'original sera remis à la personne accompagnatrice pour transmission à la direction des services techniques.

ATTENTION : le livret de chaufferie doit être clairement rempli et remis dans sa pochette.

Fait à Prémontré, le 19 novembre 2014
Lu et accepté,
Le candidat,

Signature du représentant légal de la Société et cachet.